

LOI N°023-2020/AN

**PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°2019-005/PRES DU
06 AOUT 2019 PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE
L'ACCORD DE CREDIT N°6396-BF CONCLU LE 10 MAI 2019 A
OUAGADOUGOU ENTRE LE BURKINA FASO ET L'ASSOCIATION
INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (IDA) POUR LE
FINANCEMENT DU PROJET D'APPUI A L'INCLUSION FINANCIERE ET A
L'ACCES AU FINANCEMENT DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES**

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution ;

Vu la résolution n°001-2015/AN du 30 décembre 2015 portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 14 mai 2020

et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 :

Est ratifiée l'ordonnance n°2019-005/PRES du 06 août 2019 portant autorisation de ratification de l'Accord de crédit n°6396-BF conclu le 10 mai 2019 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA) pour le financement du projet d'appui à l'inclusion financière des petites et moyennes entreprises.

Article 2 :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou, le 14 mai 2020

Pour le Président de l'Assemblée
nationale, le Troisième Vice-président

Issaka CONGO

Le Secrétaire de séance



Karim OUEDRAOGO

